

Commission de Gestion du Marché Beaux-Arts - Désignation des membres du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 13 mars 2002 a approuvé les différentes modalités de transfert des commerçants de l'ancienne halle vers le nouvel équipement ainsi que le nouveau règlement intérieur.

Le règlement intérieur met en place une structure nouvelle, paritaire et transparente, la commission de gestion, qui a pour mission, dans l'immédiat, de rendre un avis sur l'attribution des emplacements du marché couvert aux commerçants.

Cette commission de gestion est composée de :

- quatre élus de la Ville de Besançon, dont l'Adjoint délégué au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme

- quatre représentants des commerçants de la halle.

Les commerçants ont fait connaître leurs représentants au sein de cette nouvelle structure.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme membres de cette commission de gestion : M. Jacques MARIOT, M. Vincent FUSTER, Mme Catherine BALLOT et Mme Nicole WEINMAN.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Artisanat - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.